

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi, 23 août 1999, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Suzanne Ferland-Campbell et Johanne Ste-Marie, représentantes du Comité de parents.

**SONT ABSENTS :** mesdames et messieurs Yves Ballard, Mireille Charbonneau, Marc-André Lehoux et André Mc Nicoll.

**ABSENCE MOTIVÉE :** monsieur Jean-Louis Lachapelle.

Assistent également à cette séance : madame Ginette Jacques, directrice générale, et messieurs Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Clément Page, secrétaire général.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-020-08-99**

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal... (néant).
4. Affaires relatives au procès-verbal... (néant).
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Régularisation d'un acte de vente du lot 260 de la paroisse de Saint-Hilaire / amendement à la résolution
  - 6.2. École du Parchemin / protocole d'entente pour le financement et l'aménagement d'un parc-école

- 6.3. École primaire de Sainte-Julie / autorisation de procéder à l'appel d'offres de construction
- 6.4. Nomination d'un directeur adjoint / Centre de formation du Richelieu
- 6.5. Nomination d'un adjoint administratif et d'une adjointe administrative
- 6.6. Engagement d'une directrice adjointe / Centre de formation professionnelle des Patriotes
- 6.7. Demandes de révision d'une décision touchant un élève
- 6.8. Les communications / cadre de référence
- 6.9. Modification à l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu.

7. Information :

- 7.1. Décret / annexion de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste
- 7.2. Centre de la petite enfance Les Jeunes Découvreurs / cession de terrain
- 7.3. Centre de la petite enfance de la Pommeraie / protocole d'entente.

8. Affaires diverses :

- 8.1. Transport scolaire à l'école secondaire de Mortagne
- 8.2. Plan d'action 1999-2000
- 8.3. Facturation aux parents.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL...**

Néant.

### **4. AFFAIRES RELATIVES AU PROCÈS-VERBAL...**

Néant.

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Daniel Desbois porte à l'attention des membres du Conseil la longueur du trajet d'autobus en provenance du secteur Harmonie à Boucherville. Après quelques explications à ce sujet, monsieur Desbois est invité à rencontrer le directeur du Service de l'organisation scolaire.

Madame Mélanie Quincy explique son refus du transfert de son enfant vers l'école Sacré-Cœur et remet en question la politique de la Commission scolaire. Monsieur le président Gabriel Ducharme explique la situation qui prévaut dans le secteur de Boucherville ainsi que les choix qui ont été faits par la Commission scolaire des Patriotes au moment de l'établissement de la nouvelle politique.

Madame Pascale Larivière s'inquiète de la situation des élèves du quartier Harmonie qui sont dispersés entre plusieurs écoles. Monsieur le président Gabriel Ducharme fournit quelques explications à ce sujet.

Madame Odette Séguin demande que son enfant soit transporté chez sa gardienne plutôt qu'à son domicile. Monsieur le président invite madame Séguin à communiquer immédiatement avec le directeur de l'école.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

### **6.1 Régularisation d'un acte de vente du lot 260 de la paroisse de Saint-Hilaire / amendement à la résolution**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution C-183-03-99;

Considérant la réponse du ministère de l'Éducation du Québec;

Considérant que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire permet à la Commission scolaire des Patriotes d'aliéner, sans autorisation ministérielle, tout immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

**C-021-08-99**

Il est proposé par monsieur Michel Pépin d'amender la résolution C-183-03-99 de la façon suivante :

- ajouter les deuxième et troisième paragraphes précités;
- supprimer «*qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser la présente cession de terrain*»;
- ajouter «*que le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes soient autorisés à signer tous les documents inhérents à cette transaction*».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.2 École du Parchemin / protocole d'entente pour le financement et l'aménagement d'un parc-école**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que les travaux sont déjà complétés pour les phases 1 et 2 du projet;

Considérant que la Ville de Carignan s'est engagée par résolution (99-07-178) adoptée le 6 juillet 1999 à financer les travaux jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

Considérant que l'école du Parchemin assume l'excédent des coûts, soit 7 973,06 \$;

**C-022-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le protocole d'entente «Financement et aménagement d'un parc-école» avec les correctifs indiqués et d'autoriser le président et la directrice générale à signer ledit protocole.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 École primaire de Sainte-Julie / autorisation de procéder à l'appel d'offres de construction**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'allocation du ministère de l'Éducation pour la construction d'une école primaire à Sainte-Julie;

Considérant l'estimé des professionnels;

Considérant les modifications aux documents de soumission;

Considérant l'ouverture du ministère pour tenir compte des coûts réels des soumissions spéciales;

**C-023-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres pour la construction d'une 7<sup>e</sup> école primaire à Sainte-Julie, sous réserve de l'application des modifications présentées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.4 Nomination d'un directeur adjoint / Centre de formation du Richelieu**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant les entrevues tenues le 10 août 1999;

Considérant la recommandation favorable du Comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

**C-024-08-99**

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination de monsieur André Chouinard à titre de directeur adjoint au Centre de formation du Richelieu et ce, à compter du 16 août 1999;

Que les conditions de travail de monsieur André Chouinard soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.5 Nomination d'un adjoint administratif et d'une adjointe administrative**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant les entrevues tenues le 8 juillet 1999;

Considérant la recommandation favorable du Comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

**C-025-08-99**

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Pépin que la Commission scolaire des Patriotes procède à la nomination des personnes dont les noms suivent aux postes d'adjointe administrative et d'adjoint administratif :

Madame Andrée Chicoine — date d'entrée en fonction : le 2 août 1999

Monsieur Denis Deslauriers — date d'entrée en fonction : le 16 août 1999.

Que les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.6 Engagement d'une directrice adjointe / Centre de formation professionnelle des Patriotes**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant les entrevues tenues le 11 août 1999;

Considérant la recommandation favorable du Comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

**C-026-08-99**

En conséquence, il est proposé par madame Suzanne Chartrand que la Commission scolaire des Patriotes procède à l'engagement de madame Louise Beaupré à titre de directrice adjointe au Centre de formation professionnelle des Patriotes et ce, à compter du 16 août 1999.

Que les conditions de travail de madame Louise Beaupré soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.7 Demandes de révision d'une décision touchant un élève**

### **Huis clos**

**C-027-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée se poursuive à huis clos.

### **Retour à l'assemblée publique**

**C-028-08-99**

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Catherine Héroux à l'école Antoine-Girouard;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-029-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Catherine Héroux à l'école Antoine-Girouard, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Valérie Hébert à l'école du Moulin;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-030-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Valérie Hébert à l'école du Moulin, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jonathan Lévesque à l'école l'Arpège;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-031-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jonathan Lévesque à l'école l'Arpège, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Marc-André Duclos à l'école le Rucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-032-08-99**

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Marc-André Dulocs à l'école le Rucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Olivier Proulx à l'école Sacré-Coeur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-033-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Olivier Proulx à l'école Sacré-Coeur, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Olivier Bergeron à l'école Sacré-Coeur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-034-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Olivier Bergeron à l'école Sacré-Coeur, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Antoine Préfontaine à l'école Pierre-Boucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-035-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Antoine Préfontaine à l'école Pierre-Boucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Caroline Gagnon à l'école Pierre-Boucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-036-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Caroline Gagnon à l'école Pierre-Boucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jessica Trottier à l'école de la Chanterelle;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-037-08-99** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jessica Trottier à l'école de la Chanterelle, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Noémie et Maude Dulac à l'école la Farandole;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-038-08-99** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription des élèves Noémie et Maude Dulac à l'école la Farandole, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Karine Pontbriand à l'école le Petit-Bonheur;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-039-08-99** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Karine Pontbriand à l'école le Petit-Bonheur, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Mélanie Dumont à l'école le Rucher;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par madame Luce Deschênes Damian;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-040-08-99** Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Mélanie Dumont à l'école le Rucher, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Jessica Thibaudeau à l'école Saint-Mathieu;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-041-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Jessica Thibaudeau à l'école Saint-Mathieu, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Mathieu Dutremble à l'école Arc-en-ciel;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-042-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Mathieu Dutremble à l'école Arc-en-ciel, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Gabriel Geoffroy au pavillon Saint-Basile;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-043-08-99**

Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Gabriel Geoffroy au pavillon Saint-Basile, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant la demande de révision d'une décision relative à l'inscription de Gabrielle Rioux-Legault à l'école Arc-en-ciel;

Considérant les observations présentées par les parents et les autres intervenants lors de l'examen de la demande par un comité de révision présidé par monsieur Alain Villemure;

Considérant la recommandation de ce comité ;

**C-044-08-99** Il est proposé par monsieur Alain Villemure de maintenir la décision relative à l'inscription de l'élève Gabrielle Rioux-Legault à l'école Arc-en-ciel, pour les motifs invoqués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Nomination de substituts aux comités de révision**

**C-045-08-99** Il est proposé par madame Hélène Roberge de désigner les personnes dont les noms suivent à titre de substituts aux comités de révision :

Mesdames Line Tessier et Denise Grégoire et messieurs Pierre Diamond et Jean-François Rabouin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.8 Les communications / cadre de référence**

Le secrétaire général présente le dossier susmentionné.

**C-046-08-99** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le document «Les communications / cadre de référence» de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **6.9 Modification à l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu**

Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, présente le dossier susmentionné.

Considérant la modification qui est apportée à l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu;

**C-047-08-99** Il est proposé par monsieur Pierre Diamond de modifier l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu et de le remplacer par celui apparaissant à l'annexe ACC-007-08-99.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7. INFORMATION :**

#### **7.1 Décret / annexion de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste**

Ce document est déposé au dossier.

#### **7.2 Centre de la petite enfance Les Jeunes Découvreurs / cession de terrain**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente le projet d'implantation d'un centre de la petite enfance qui serait situé à proximité de l'école Les Jeunes Découvreurs. Ce projet a été modifié à la demande de la Ville de Boucherville. L'aval du Conseil des commissaires est requis pour procéder à un échange de terrain

avec la Ville, afin de donner suite aux changements demandés. Monsieur Dubé répond ensuite aux questions des membres du Conseil.

**C-048-08-99**

Il est proposé par madame Hélène Roberge d'accepter le principe d'un échange de terrain avec la Ville de Boucherville pour l'implantation d'un centre de la petite enfance près de l'école Les Jeunes Découvreurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **7.3 Centre de la petite enfance de la Pommeraie / protocole d'entente**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente une autre situation d'implantation d'un centre de la petite enfance près de l'école de la Pommeraie. Il explique que les documents officiels prévoiront une cession de droit de passage pour permettre l'accès au centre. Il répond aussi aux questions des membres de l'assemblée.

## **8. AFFAIRES DIVERSES :**

### **8.1 Transport scolaire à l'école secondaire de Mortagne**

Monsieur Jean-François Rabouin demande si on ne pourrait pas trouver une autre façon d'organiser l'accueil des élèves à l'école secondaire de Mortagne, de façon à éviter les problèmes posés par l'absence de transport à cette occasion.

### **8.2 Plan d'action 1999-2000**

Monsieur Jean-François Rabouin souhaite que le Conseil des commissaires entreprenne l'étude d'un plan d'action pour les prochaines années. Le président, monsieur Gabriel Ducharme et la directrice générale, madame Ginette Jacques font part de la démarche en cours en vue d'arriver à ce résultat.

### **8.3 Facturation aux parents**

Madame Line Tessier soulève quelques faits relatifs aux frais exigés aux parents en début d'année dans les écoles secondaires. La directrice générale, madame Ginette Jacques, en profite pour mentionner aux commissaires qu'elle a répondu à une demande du ministre François Legault relative aux frais exigés aux parents. Suite à plusieurs observations des commissaires à ce sujet, madame Jacques portera ce point à l'ordre du jour de la Table de coordination des écoles secondaires.

## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

On demande où en est rendu le dossier des pourparlers avec la Commission scolaire Riverside. La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait état des échanges en cours à ce sujet.

Un commissaire revient sur le problème du secteur Harmonie de Boucherville tel que présenté en début de séance. On demande qu'un suivi soit apporté à cette question.

Tel que convenu, les statistiques relatives aux effectifs scolaires du secondaire seront transmises aux membres de l'assemblée.

En réponse à une question d'un commissaire, la directrice générale indique comment se fera l'étude de «la place de la religion à l'école» afin de donner réponse à la consultation de la FCSQ.

## **11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**C-049-08-99**

À 23 h 30, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au lundi, 30 août 1999, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire général

CP/ag